

Date de mise à jour : 8/09/2020

ACCUEIL DU PUBLIC DANS LE SECTEUR MÉDICAL

Unité de travail

- » Examens médicaux
- » Accueil
- » Vestiaires / lieux communs

Intitulé des risques

- » Risque biologique, infection virale

Situations dangereuses

Embauche / Débauche

- » Vestiaire : prise / dépose des affaires personnelles, revêtir la tenue de travail et les Équipements de protection Individuelle (EPI).

→ *Ces situations favorisent la transmission du virus et donc la contamination par contact direct et indirect.*

Réalisation d'un examen médical :

- » Conversation avec un patient potentiellement contaminé.
- » Proximité et contact avec un patient potentiellement (moins d'un mètre).
- » Toux ou éternuements d'un patient contaminé.
- » Manipulation d'objets touchés par un patient potentiellement contaminé.

→ *Ces situations favorisent la transmission du virus et donc la contamination par projection de gouttelettes ou par contacts (indirects notamment).*

Réception et accueil des patients (par la secrétaire d'accueil)

- » Accueil des patients et formalités de sortie.
- » Utilisation de matériel potentiellement contaminé : traitement des dossiers administratifs, accueil téléphonique, prises de RDV.

→ *Ces situations favorisent la transmission du virus et donc la contamination par projection de gouttelettes ou par contacts (indirects notamment).*

Pause déjeuner et autres

- » Prise de la pause déjeuner dans un environnement contaminé.
- » Pauses prises dans la salle de pause ou un coin pause.

→ *Ces situations favorisent la transmission du virus et donc la contamination par projection de gouttelettes ou par contacts (indirects notamment).*

Gravité potentielle

Même si la plupart des cas avérés sont bénins, la **gravité potentielle** d'une contamination par le COVID19 doit être **considérée comme maximale** car potentiellement mortelle.

Selon notre référentiel, la gravité potentielle serait donc de 4.

Date de mise à jour : 8/09/2020

Mesures de prévention à mettre en œuvre pour...

Embauche

- » Rendre le port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement.
- » Assurer un renouvellement d'air suffisant dans toutes les pièces.
- » Afin d'éviter les regroupements et de limiter les rencontres dans les vestiaires, échelonner dans le temps l'arrivée des salariés et/ou limiter le nombre de rangements et de places assises. Informer, la veille, le salarié de son heure d'arrivée (éditer un planning).
- » Donner la consigne aux salariés de se rendre directement dans les vestiaires à l'arrivée, de se changer rapidement et de rejoindre directement leur poste de travail.
- » Disposer une solution hydroalcoolique à l'extérieur du bâtiment. Rappeler à tous les salariés la nécessité de se désinfecter les mains avant l'entrée dans le bâtiment.
- » Disposer une solution hydroalcoolique au poste de travail s'il n'y a pas de point d'eau. Le salarié pourra ainsi se laver les mains en arrivant au poste de travail ou alors utiliser la solution hydroalcoolique.
- » Assurer un nettoyage régulier des locaux de travail et une désinfection régulière des surfaces pouvant être contaminées (poignées de portes, interrupteurs...).

Le fonctionnement des cabinets médicaux

- » Rappeler par affichage et faire respecter les gestes barrières / le port du masque obligatoire dans le cabinet.
- » Rendre le port du masque obligatoire pour tous les salariés.
- » Assurer un renouvellement d'air suffisant dans toutes les pièces.
- » Alléger les plannings des praticiens afin de réduire le nombre de personnes dans le cabinet et dans la salle d'attente (2 patients maximum dans la salle d'attente).
- » En fonction du degré d'urgence, reporter les RDV des personnes présentant des symptômes.
- » Mettre à disposition de la solution hydroalcoolique ou des lingettes désinfectantes à l'entrée du cabinet et dans chaque pièce pour désinfecter le matériel utilisé.
- » Adapter les temps de pause pour appliquer les consignes d'hygiène.

Réalisation d'un examen médical

- » Assurer un lavage de mains régulier (avant et après une consultation et chaque accueil de patients).
- » Durant les consultations (conversations verbales), garder une distance d'un moins 1 mètre avec le patient.
- » Instaurer le port obligatoire, par les salariés, des gants (nitrile, vinyle) et du masque (FFP2). Les former à l'utilisation de ces Équipements de protection Individuelle (mise en place, renouvellement de la protection, ...).
- » Port de blouses jetables (à changer entre chaque patient).
- » Nettoyer/désinfecter à chaque fin de consultation le matériel utilisé (table d'examen, une sonde d'échographie, etc...).

Réception et accueil des patients (par la secrétaire d'accueil)

- » Port du masque obligatoire pour tous les salariés et patients.
- » Assurer un renouvellement d'air suffisant. Possibilité de laisser la porte d'entrée ouverte.
- » Alléger les plannings des praticiens afin de réduire le nombre de personnes dans le cabinet et dans la salle d'attente (2 patients maximum dans la salle d'attente).
- » En fonction du degré d'urgence, reporter les RDV des personnes présentant des symptômes.
- » Privilégier le paiement par carte avec cadran déporté.
- » Réaliser un marquage au sol pour respecter les distances de sécurité (1 m).
- » Équiper le poste d'un écran translucide : hauteur 2 m depuis le sol ; largeur 1 m ; largeur 1,5 m.
- » Instaurer le port obligatoire, par les salariés, des gants (nitrile, vinyle) et du masque (FFP2). Les former à l'utilisation de ces Équipements de protection Individuelle (mise en place, renouvellement de la protection, ...).
- » Mettre à disposition de la solution hydroalcoolique ou des lingettes pour désinfecter les téléphones et autres équipements de travail partagés.

Date de mise à jour : 8/09/2020

Pause déjeuner et autres

- » Échelonner les pauses déjeuner de manière à ce que les salariés puissent respecter les distances barrières ou à ce qu'ils déjeunent seuls le cas échéant.
- » Prendre les pauses à l'extérieur dans la mesure du possible.
- » Supprimer ou condamner les fontaines à eau.

Débauche

- » Échelonner les horaires de débauche afin d'éviter les regroupements et de limiter les rencontres. Donner les horaires sur site.
- » Se laver - désinfecter les mains avant de quitter son poste de travail.
- » Donner la consigne aux salariés de se rendre directement dans les vestiaires, de se changer et de quitter rapidement l'enceinte de l'entreprise.
- » Mettre à disposition des bacs dans les vestiaires pour recueillir les tenues de travail qui seront nettoyées quotidiennement.
- » Assurer un nettoyage régulier des locaux de travail et une désinfection régulière des surfaces pouvant être contaminées (poignées de portes, interrupteurs, boutons d'ascenseurs...).
- » Retirer son masque à l'air libre et à distance suffisante des collègues et patients environnant.

Exemples de secteurs d'activité

- » Cabinets de radiologie
- » Cabinets vétérinaires
- » Cabinets de médecins généralistes
- » Cabinets d'infirmiers libéraux
- » Cabinets de kinésithérapie